

## **Partie 1 Généralités**

### **1.1 EXIGENCES CONNEXES**

- .1 Section 09 21 16 - Revêtements en plaques de plâtre.
- .2 Section 09 22 16 - Ossatures métalliques non porteuses.

### **1.2 NORMES DE RÉFÉRENCE**

- .1 ASTM International
  - .1 ASTM D 2240-05, Standard test method for rubber property – Durometer hardness.
  - .2 ASTM E-84-10, Standard Test Method for Surface Burning Characteristics of Building Materials.
- .2 Office des normes générales du Canada (ONGC)
  - .1 CAN/CGSB-12.1-M90, Verre de sécurité, trempé ou feuilleté.
  - .2 CAN/CGSB-12.3-M91, Verre flotté, plat et clair.
- .3 Programme Choix environnemental (PCE)
  - .1 CCD-045-95(R2005), Sealants and Caulking Compounds.
- .4 Glass Association of North America (GANA)
  - .1 GANA Glazing Manual - 2008.
  - .2 GANA Laminated Glazing Reference Manual - 2009.
- .5 South Coast Air Quality Management District (SCAQMD), California State, Regulation XI. Normes particulières à la source
  - .1 SCAQMD Rule 1168-A2005, Adhesive and Sealant Applications.

### **1.3 DOCUMENTS ET ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION ET INFORMATION**

- .1 Soumettre les documents et les échantillons requis conformément aux indications de la Division 1.
  - .1 Fiches techniques
    - .1 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les instructions et la documentation du fabricant concernant les vitrages, les produits d'étanchéité et les accessoires de vitrage. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les limites et la finition.
    - .2 Soumettre aux fins d'examen et d'acceptation de chaque unité.

### **1.4 DOCUMENTS ET ÉLÉMENTS À REMETTRE À L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX**

- .1 Soumettre les documents/éléments requis conformément aux indications de la Division 1 portant sur les documents et les éléments à remettre à l'achèvement des travaux.

## 1.5 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

- .1 Transporter, entreposer et manutentionner le matériel et les matériaux conformément aux instructions écrites du fabricant.
- .2 Livraison et acceptation : livrer les matériaux et le matériel au chantier dans leur emballage d'origine, lequel doit porter une étiquette indiquant le nom et l'adresse du fabricant.
- .3 Entreposage et manutention
  - .1 Entreposer les matériaux et le matériel de manière qu'ils ne reposent pas sur le sol, à l'intérieur, en un lieu propre, sec et bien aéré, conformément aux recommandations du fabricant.
  - .2 Entreposer les vitrages et les châssis de manière à les protéger contre les marques, les rayures et les éraflures.
  - .3 Remplacer les matériaux et le matériel endommagés par des matériaux et du matériel neufs.

## Partie 2 Produits

### 2.1 MATÉRIAUX

- .1 Verre plat
  - .1 Verre plate : 6 mm d'épaisseur.
  - .2 Type : verre feuilleté 3B.
- .2 Miroirs sur mesure spéciaux
  - .1 Miroirs rétroéclairés à DEL : 610 mm de largeur x 1 805 mm de hauteur, Lumidesign ou équivalent approuvé (<https://lumidesign.ca/>). Deux (2) unités doivent être fournies.
  - .2 Miroir de plain pied sur mesure, avec cadre en bois : 910 de largeur x 2 060 mm de hauteur. Une (1) unité doit être fournie.
  - .3 Petit miroir dans la zone sans obstacle : 405 mm de largeur x 1540 mm de hauteur. Une (1) unité doit être fournie.
- .3 Produit d'étanchéité : conformément à la section 07 92 00 - Produits d'étanchéité pour joints. Teneur maximale en COV de 250 g/L, selon le règlement numéro 1168 du SCAQMD.

### 2.2 ACCESSOIRES

- .1 Accessoires de fixation pour miroirs en verre.
  - .1 Attaches en acier inoxydable.
  - .2 Cadres de miroir : cadre de bois sur mesure, essence, noyer. Se reporter à la section 09 91 23, Peinture - travaux intérieurs.

## Partie 3 Exécution

### 3.1 MIROIRS

- .1 Fixer les miroirs au moyen de pinces. Les assujettir solidement à la paroi murale.

- .2 Placer les miroirs dans des cadres (miroirs encadrés en bois sur mesure).
- .3 Veiller à ce que les miroirs soient d'aplomb et de niveau.

### 3.2 NETTOYAGE

- .1 Nettoyage en cours des travaux : effectuer les travaux de nettoyage conformément à la Division 1.
  - .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
    - .1 Enlever les étiquettes.
    - .2 Nettoyer les vitrages avec un nettoyant non abrasif approuvé, conformément aux instructions du fabricant.
  - .2 Nettoyage final : une fois les travaux terminés, évacuer du chantier les matériaux excédentaires, les déchets, les outils et le matériel.

### 3.3 PROTECTION

- .1 Protéger les produits et les composants installés contre les dommages pendant les travaux.

**FIN DE LA SECTION**